

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 01006 Numéro SIREN : 352 645 501 Nom ou dénomination : KLOECKNER METALS FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2019 sous le numéro de dépôt 16515

KLOECKNER METALS FRANCE

Comptes annuels

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	388 788	387 631	1 156	654
Fonds commercial (1)	4 767 448	4 767 448	1	1
Autres immobilisations incorporelles	12 387		12 387	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 888 103	702 893	2 185 210	2 198 596
Constructions	10 623 419	9 844 636	778 783	970 162
Installations techniques, matériel et outillage industriels	39 531 328	35 227 939	4 303 389	4 822 950
Autres immobilisations corporelles	12 112 947	10 759 983	1 352 964	1 545 781
Immobilisations corporelles en cours	530 496		530 496	90 627
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	86 409 186	11 246 338	75 162 848	74 796 426
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	30 117	30 117		
Prêts	1 492 495	1 492 495		2 396
Autres immobilisations financières	786 462		786 462	885 632
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	159 573 177	74 459 480	85 113 697	85 313 224
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	93 167 869	3 602 135	89 565 734	88 744 112
Avances et acomptes versés sur commandes	1 082 161		1 082 161	4 578 921
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	645 645		645 645	811 431
Autres créances	292 687 939	1 094 913	291 593 026	117 635 840
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	612 342		612 342	400 615
Charges constatées d'avance (3)	38 145		38 145	519 030
TOTAL ACTIF CIRCULANT	388 234 102	4 697 048	383 537 054	212 689 950
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	902		902	1 719
TOTAL GENERAL	547 808 181	79 156 528	468 651 653	298 004 892
(1) Dont droit au bail			12 196	12 196
(2) Dont à moins d'un an (brut)			147 191	340 510
(3) Dont à plus d'un an (brut)			1 420	1 419



Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	25 441 517	25 441 517
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-26 704 397	-16 864 864
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-14 441 121	-9 839 533
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	10 586 924	10 553 255
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-5 117 077	9 290 374
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	8 958 986	7 122 751
Provisions pour charges	35 589 742	41 440 164
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	44 548 728	48 562 915
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	447 252	414 227
Emprunts et dettes financières diverses (3)	127 277 697	127 062 934
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 973 005	87 574 079
Dettes fiscales et sociales	16 938 718	18 368 681
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	210 574 376	2 939 681
Produits constatés d'avance (1)		3 792 000
TOTAL DETTES	429 211 048	240 151 603
Ecart de conversion passif	8 953	
TOTAL GENERAL	468 651 653	298 004 892

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

429 211 048

240 151 603

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

447 252

414 227

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	441 111 562	2 946 026	444 057 588	462 231 630
Production vendue (biens)	810 934		810 934	768 995
Production vendue (services)	12 520 605	1 940 872	14 461 477	13 984 763
Chiffre d'affaires net			459 330 000	476 985 388
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			14 821 018	9 700 365
Autres produits			3 906 952	250 556
Total produits d'exploitation (I)			478 057 970	486 936 309
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			342 343 148	360 275 427
Variations de stock			1 094 929	-9 188 587
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 979 578	2 226 382
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			74 165 345	73 102 144
Impôts, taxes et versements assimilés			5 960 245	6 438 894
Salaires et traitements			40 983 586	41 716 626
Charges sociales			19 407 394	17 152 342
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 928 050	2 266 948
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 432 195	3 302 550
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			4 985 602	1 127 024
Autres charges			53 062	284 639
Total charges d'exploitation (II)			496 333 132	498 704 388
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-18 275 162	-11 768 079
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			4 150 750	4 624 413
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			113 090	208 965
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			2 948 894	784 655
Différences positives de change			13 343	8 479
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			7 226 077	5 626 511
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			192 034	4 325 903
Intérêts et charges assimilées (4)			1 931 710	1 608 914
Différences négatives de change			9 895	14 059
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			2 133 639	5 948 877
RESULTAT FINANCIER (V-IV)			5 092 438	-322 365
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-13 182 724	-12 090 444



Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	19 842	63 296
Sur opérations en capital	16 233	13 501
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	10 535 573	16 645 687
Total produits exceptionnels (VII)	10 571 648	16 722 485
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	6 144 957	2 522 080
Sur opérations en capital	1 292 834	1 378 322
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 020 852	10 572 504
Total charges exceptionnelles (VIII)	13 458 643	14 472 907
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 886 995	2 249 578
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 628 599	-1 333
Total des produits (I+III+V+VII)	495 855 695	509 285 305
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	510 296 815	519 124 838
BENEFICE OU PERTE	-14 441 121	-9 839 533
<i>(a) Y compris :</i>		
<i>- Redevances de crédit-bail mobilier</i>		
<i>- Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>	4 254 231	4 823 929
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>	1 900 034	1 549 220

Règles et méthodes comptables



Désignation de la société : SAS KMF

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 468 651 653 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 14 441 121 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/02/2019 par le président de la SAS.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par les règlements 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le principe de continuité de l'exploitation retenu dans l'élaboration de ces comptes est notamment sous-tendu par un soutien du Groupe Klöckner.

En effet, le 7 février 2019, la société Klöckner & CO, maison mère ultime de Kloeckner Métals France Holding SAS a confirmé par courrier son attention de soutenir financièrement si nécessaire Kloeckner Métals France Holding SAS et ses filiales directes et indirectes (dont KMF SAS) de façon à ce qu'elles puissent assurer le règlement de leurs passifs exigibles pendant une durée de 15 mois à compter de la date de cette lettre et ensuite dans un avenir prévisible.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément à la RECO n° 2013-02 de l'ANC relative au traitement dans les comptes individuels des provisions pour l'indemnité de départ à la retraite, la société a choisi de reconnaître en résultat les écarts actuariels et d'appliquer la méthode dite "2" de la recommandation. Le choix de cette méthode permet de conserver une compatibilité des comptes par rapport à l'exercice précédent pour lequel la même méthode d'évaluation avait été retenue.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : non amortissables
- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 4 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

KMF comptabilise une provision pour dépréciation des stocks de marchandises dès lors que la valeur de réalisation nette est inférieure au coût moyen d'achat pondéré.

Ainsi trois types de provision sont calculés :

- une provision pour obsolescence : la dépréciation des produits obsolètes ou endommagés identifiés dans les entrepôts est déterminée par référence au prix probable de réalisation.
- une provision pour rotation lente : la dépréciation est déterminée par un calcul statistique différencié par nature de marchandises (Fournitures Industrielles pour le Bâtiment et Produits Métallurgiques). La rotation est appréciée au niveau de la société.
- une provision pour marge négative : la dépréciation est calculée à partir des prix de vente futurs estimés sur la base des informations existantes à la date de clôture.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le groupe Klöckner a mis en place un programme de titrisation de créances qui couvre certains pays dont la France. Ainsi, toutes les créances issues de l'exploitation commerciales sont cédées sans recours à un établissement bancaire. Ce programme de cession peut entraîner le déblocage d'un financement.

Les créances clients existantes à la fin de l'exercice sont ainsi essentiellement constituées de retenues de garantie, de créances clients antérieures au programme de titrisation ainsi que de factures à établir.

La dépréciation des créances douteuses ou litigieuses nées avant le programme de titrisation est déterminée, au cas par cas, en fonction de l'espérance de recouvrement.

Provisions

- Pensions et retraite :

Les engagements en matière de départ à la retraite (indemnités de fin de carrière et retraite complémentaire) sont comptabilisés sous forme de provision. Ils sont calculés annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les changements d'hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations sont traités comme des gains et pertes actuariels, ils sont enregistrés en résultat de l'exercice de leur constatation.

Cette méthode est maintenue pour l'exercice 2018, conformément à la méthode dite "2" de la RECO n°2013-02 de l'ANC relative à l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

- Retraite

Les principes hypothèses actuarielles propres aux engagements de retraite :

Taux d'inflation : 1,75%

Taux d'actualisation : 1,70%

Progression future des salariées : 1,75%

Table de mortalité : INSEE 2010-12

Age de départ à la retraite : 62 ans pour les non cadres / 64 ans pour les cadres

Conditions de départ : Départ Volontaire

Taux de charges sociales : 46,69%

- Médailles du travail

L'engagement de la société en matière de médaille du travail, conformément à l'accord d'entreprise est comptabilisé dans les comptes, sous forme d'une provision, selon les calculs annuels réalisés par des actuaires indépendants d'après des hypothèses de calcul homogènes à celles prises dans le calcul des engagements de pension et d'indemnité de départ à la retraite.

Les principes hypothèses actuarielles propres aux engagements des médailles du Travail :

Taux d'inflation : 1,75%

Taux d'actualisation : 1,70%



Règles et méthodes comptables

Progression future des salariées : 1,75%

Table de mortalité : TV/TD 2010-2012

Age de départ à la retraite : 62 ans pour les non cadres / 64 ans pour les cadres

Conditions de départ : Départ Volontaire

Taux de charges sociales : 46,69%

- Autres Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Les coûts de restructuration sont positionnés dans le résultat exceptionnel.



Faits caractéristiques

RESTRUCTURATION

Un nouveau Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été annoncé en 2018, consécutive à l'externalisation de la comptabilité en Inde.

La provision constituée à la clôture de l'exercice comprend le solde des coûts relatifs aux premiers PSE restant à engager pour 2.1M€ et pour 3.1M€ au titre du dernier PSE.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	4 767 448			4 767 448
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	382 388	18 787		401 175
Immobilisations incorporelles	5 149 836	18 787		5 168 623
- Terrains	2 888 103			2 888 103
- Constructions sur sol propre	5 553 562			5 553 562
- Constructions sur sol d'autrui	1 274 229			1 274 229
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 795 628			3 795 628
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 933 464	696 346	98 482	39 531 328
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 000 570	144 738	50 226	8 095 082
- Matériel de transport	621 669	4 127	182 194	443 602
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 381 468	206 793	13 998	3 574 263
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	90 627	501 086	61 217	530 496
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	64 539 319	1 553 091	406 117	65 686 293
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	86 409 186			86 409 186
- Autres titres immobilisés	30 117			30 117
- Prêts et autres immobilisations financières	2 382 710	212 966	316 719	2 278 957
Immobilisations financières	88 822 013	212 966	316 719	88 718 260
ACTIF IMMOBILISE	158 511 168	1 784 845	722 836	159 573 177

Notes sur le bilan

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
apports 1963 et antérieurs			79 000	79 000
apports 1975			80 697	80 697
apports 1982 de DAVUM			23 000	23 000
apports 1997 de CHARTIER COUV RAT MEFI et CMO			261 124	261 124
BERAUD SUDREAU 1999			111 000	111 000
AGSO 1999			70 000	70 000
HARDY TORTUAUX 1999			138 000	138 000
CARDINAL 1999			21 000	21 000
CHAMPENOIS			122 000	122 000
CHARPE METAL 1999			8 000	8 000
CHARRE 1999			18 000	18 000
DESCHODT 1999			15 000	15 000
GRIMMEISSEN PS 1999			168 000	168 000
JEHANNO 1999			8 000	8 000
METALSITT 1999			23 000	23 000
PROMET 1999			67 000	67 000
LE PAGE ET CARON 1999			15 000	15 000
ADRIEN TARGE 2006			1 699 000	1 699 000
INTERMETAUX 2006			76 000	76 000
TESTAS 2006			488 000	488 000
SNPI 2009			311 432	311 432
			953 000	953 000
Total			4 755 253	4 755 253

Les immobilisations incorporelles comprennent également un droit au bail inscrit à l'actif du bilan pour 12K€ en valeur brute et pour une valeur nette nulle.

Amortissements & dépréciation du fonds commercial : 4 755 252€



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

En 2005, la société a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition des titres directement en charges. Les frais d'acquisition sur titres sont retraités fiscalement le cas échéant.

- Valeurs brutes :

Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.

- Dépréciation :

Les provisions pour dépréciation des participations et autres titres immobilisés sont déterminées par rapport à la valeur d'utilité qui s'apprécie notamment en fonction de la situation nette de la filiale.

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avais donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES										
SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales										
(détenues à + 50 %)										
SAS KDI EXPORT	880	-3 149	100,00	1 234		621		3 527	739	
SAS KDI IMMOBILIER	44 580	29 642	100,00	66 545	66 545			11 965	6 001	3 901
SAS KDI DAVUM	752	3 595	100,00	2 287	2 287	4 450		23 605	-138	
SAS PRAFER	800	2 021	100,00	2 763	2 763			9 493	186	250
SAS A T 2 T	1 110	2 458	100,00	13 581	3 568	2 409		37 451	83	

- Participations

(détenues entre 10 et 50 %)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX

SUR LES AUTRES TITRES

- Autres filiales françaises

- Autres filiales étrangères

- Autres participations françaises

- Autres participations étrangères

Le montant total des dépréciations sur titres de participations s'élève à 11 246 338 €.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 266 163			2 266 163
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	381 734	5 898		387 631
Immobilisations incorporelles	2 647 897	5 898		2 653 794
- Terrains	689 506	13 386		702 893
- Constructions sur sol propre	4 631 392	177 882		4 809 274
- Constructions sur sol d'autrui	1 274 229			1 274 229
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 747 636	13 497		3 761 133
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 110 515	1 208 766	91 342	35 227 939
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 834 410	290 291	10 372	7 114 329
- Matériel de transport	615 003	6 577	182 194	439 386
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 008 512	211 754	13 998	3 206 268
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	54 911 203	1 922 153	297 905	56 535 451
ACTIF IMMOBILISE	57 559 100	1 928 050	297 905	59 189 245



Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	93 167 869	92 235 717	932 152	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I	93 167 869	92 235 717	932 152	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 295 650 687 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 492 495	147 191	1 345 304
Autres	786 462		786 462
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	645 645	645 645	
Autres	292 687 939	292 686 520	1 420
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	38 145	38 145	
Total	295 650 687	293 517 501	2 133 186
Prêts accordés en cours d'exercice	191 132		
Prêts récupérés en cours d'exercice	193 319		

Le montant des créances liées au programme de titrisation inclus dans la ligne autres créances de l'actif circulant s'élève à 58 212K€.

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures ventes à établir	645 645
Rabais à recevoir fournisseurs	576 000
Rabais à recevoir	4 449 264
Total	5 670 909



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 3 602 135€. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
dépréciation pour obsolescence	781 143
dépréciation pour rotation lente	2 820 992
TOTAL	3 602 135

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 25 441 516,80 € décomposé en 15 513 120 titres d'une valeur nominale de 1,64 €.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 09/05/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-16 864 864
Résultat de l'exercice précédent	-9 839 533
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-26 704 397
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-26 704 397
Total des affectations	-26 704 397

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	25 441 517				25 441 517
Report à Nouveau	-16 864 864	-9 839 533			-26 704 397
Résultat de l'exercice	-9 839 533	9 839 533	-14 441 121		-14 441 121
Provisions réglementées	10 553 255		2 693 660	2 659 991	10 586 924
Total Capitaux Propres	9 290 374		-11 747 461	2 659 991	-5 117 077



Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix	9 387 934	2 524 396	2 375 632	9 536 698
Amortissements dérogatoires	1 165 321	169 263	284 359	1 050 226
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	10 553 255	2 693 660	2 659 991	10 586 924

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation		
Financières		
Exceptionnelles	2 693 660	2 659 991

La provision pour hausse des prix figurant à la clôture 2018 pour un montant total de 9 536 698 € se répartit selon les échéances suivantes :

échéance 2018 :	946 049 €
échéance 2019 :	806 114 €
échéance 2020 :	967 353 €
échéance 2021 :	4 292 785 €
échéance 2022 :	2 524 396 €

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	7 121 033	3 200 544	1 363 493		8 958 084
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	1 719	902	1 719		902
Pensions et obligations similaires	31 226 251	1 450 077	2 721 642		29 954 686
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	10 213 913	3 662 173	8 241 029		5 635 057
Total	48 562 915	8 313 696	12 327 883		44 548 728

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation	3 200 544	4 450 582
Financières	902	1 719
Exceptionnelles	3 327 192	7 875 582

Les provisions pour litiges se rapportent à des litiges :

commerciaux : 2,8 M€
 prud'hommaux : 1,3 M€
 sur créances : 4,8 M€

Les "Autres provisions pour risques" concernent exclusivement les provisions pour restructuration liées aux PSE en cours à la clôture de l'exercice, et tels que mentionnés dans les faits caractéristiques.

	Montant
Fournisseurs - Charges à Payer	39 374 924
Intérêts Courus à Payer	32 275
Personnel - Charges à Payer	6 817 354
Organismes - charges à Payer	3 734 966
Etat - Charges à Payer	1 254 872
Clients - Charges à Payer	1 854 127
Total	53 068 519

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	38 145
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	38 145

Dans le contexte de la cession du site de La Courneuve par sa filiale KDI Immobilier SAS à l'EPFIF, les deux entités KMF SAS et KDI Immobilier ont conclu une résiliation anticipée du bail commercial qui les y liait. En dédommagement de ce départ anticipé, la filiale KDI Immobilier SAS a versé à sa société détentrice une indemnité d'éviction d'un montant total de 5,1M€.

Inclus dans ce montant, 1,3M€ étaient destinés à indemniser la perte du droit au bail de KMF SAS sur le site de La Courneuve. Ils ont été intégralement enregistrés au compte de résultat dans les éléments exceptionnels.

Le complément, soit 3,8M€, était destiné à indemniser KMF SAS des pertes d'exploitation et des coûts de déménagement à engager lorsque la société libérera les lieux.

Ce montant a été intégralement porté en produits constatés d'avance au bilan en 2013 et repris sur 2018.



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2018
Produits métallurgiques	408 419 295
Fournitures Industrielles	45 379 922
Autres	5 530 783
TOTAL	459 330 000

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

L'information du montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisé est comprise dans les comptes consolidés publiés par la société consolidante et, à ce titre, n'est pas reprise dans la présente annexe.

Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers de participation	4 150 750	4 624 413
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	113 090	208 965
Reprises sur provisions et transferts de charge	2 948 894	784 655
Différences positives de change	13 343	8 479
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	7 226 077	5 626 511
Dotations financières aux amortissements et provisions	192 034	4 325 903
Intérêts et charges assimilées	1 931 710	1 608 914
Différences négatives de change	9 895	14 059
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	2 133 639	5 948 877
Résultat financier	5 092 438	-322 365

Les produits de participation pour 4,1M€ se rapportent aux dividendes reçus de KDI Immobilier et Prafer.

Les autres produits financiers sont liés à la rémunération du compte courant financier détenu sur les filiales.

Les dotations et reprises sur provisions financières se rapportent notamment à la reprise du compte courant de KDI Export pour 2 387K€ et la reprise de 366k€ des titres de AT2T.

Les charges d'intérêts se rapportent essentiellement à la rémunération des comptes courants financiers des filiales et de la maison mère Klöckner & CO SE.



Notes sur le compte de résultat

Transferts de charges d'exploitation et financières

Les transferts de charges d'exploitation figurant au compte de résultat pour 7 042K€ se rapportent à :

- Aux indemnités salariales reclassées en résultat exceptionnel :	1 689K€
- Autres coûts de restructuration :	3 961K€
- Divers prélèvements de marchandises :	818K€
- A des Indemnités d'assurance :	574K€

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	19 842	63 296
Produits exceptionnels sur opérations en capital	16 233	13 501
Reprises sur provisions et transferts de charge	10 535 573	16 645 687
Total des produits exceptionnels	10 571 648	16 722 485
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 144 957	2 522 080
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 292 834	1 378 322
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6 020 852	10 572 504
Total des charges exceptionnelles	13 458 643	14 472 907
Résultat exceptionnel	-2 886 995	2 249 578

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	62 796	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 082 162	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	7 140	
Autres charges	1 285 694	
Amortissements dérogatoires	169 263	
Provisions réglementées sur stocks	2 524 396	
Provisions pour risques et charges	3 327 192	
Rentrées sur créances amorties		19 840
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2
Produits des cessions d'éléments d'actif		16 233
Amortissements dérogatoires		284 359
Provisions réglementées sur stocks		2 375 632
Provisions pour risques et charges		7 875 582
TOTAL	13 458 643	10 571 648

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 28%, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 5 993 483 €. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	1 050 226
Liés aux provisions pour hausse des prix	9 536 698
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
<i>Indemnités d'Assurance à recevoir sur litiges d'exploitation</i>	131 914
A Total des bases concourant à augmenter la dette future	10 718 838
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	32 061 898
Liés à d'autres éléments	
<i>Moins value nette en sursis d'imposition</i>	62 238
B Total des bases concourant à diminuer la dette future	32 124 136
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Montant de la créance future	5 993 483
(A - B - C - D) * 28 %	

CICE

La société a enregistré sur l'exercice 2018 un montant de 1 619 932€ au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi. Conformément à la note d'information de l'ANC du 28/02/2013, ce crédit d'impôt a été porté au crédit des comptes de charges sociales.

La créance de CICE peut être utilisée pour le paiement de l'impôt dû au titre des trois années suivant celle au titre de laquelle elle est constatée. Si, à l'issue de cette période, la créance de CICE n'est pas utilisée (totalement ou en partie), elle est remboursée.

Kloekner Metal France Holding SAS a rétrocédé le remboursement du CICE de 2014.

La créance de CICE n'a pas été imputée sur l'impôt société 2017 dû en 2018 en raison de la situation déficitaire du groupe d'intégration fiscale.

KDI a obtenu en 2018 le remboursement de sa créance de CICE au titre de l'exercice 2014. Ce remboursement a été affecté à la reconstitution du fonds de roulement de la société.



Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 04/01/1999, la société SAS KMF est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA KLOCKNER DISTRIBUTION INDUSTRIELLE, 173-179 BOULEVARD FELIX FAURE 93537 AUBERVILLIERS CEDEX.

La société est intégrée fiscalement dans le cadre du régime de groupe constitué en application des articles 223A et suivants du CGI.

Dans le cadre de cette intégration, les relations entre la société tête de groupe Klöckner Distribution Industrielle sont réglées par une convention signée le 4 janvier 1999, qui a été renouvelée par tacite reconduction.

Le principe général retenu dans cette convention peut être résumé comme suit :

- Les sociétés intégrées seront toujours, dans la mesure du possible, replacées dans une situation patrimoniale identique à celle qui aurait été la leur si le régime d'intégration n'avait pas existé.
- Toutes les charges complémentaires résultant de l'application du régime seront à la charge de la société tête de groupe, celle-ci bénéficiant, en contrepartie, des économies que le régime pourra générer.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Le changement de dénomination sociale de KDI pour KMF a été acté par le PV du 16 Mai 2019.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 1125 personnes dont 13 apprentis et 44 handicapés.

	Personnel salarie	Personnel mis à disposition
Cadres	167	
Agents de maîtrise et techniciens	642	
Employés	96	
Ouvriers	220	
Total	1 125	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Conformément à l'art. R-123-198-1 du Code de Commerce, cette information n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : KLÖCKNER & CO SE

Forme : SE

Au capital de : 249 375 000 euros

Adresse du siège social :
am Silberpalais 1 47047 DUISBURG
ALLEMAGNE

<http://www.kloeckner.com/en/investors.html>



Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>Cautions sur marchés</i>	876 876
<i>Cautions Fiscales</i>	1 682
<i>Garanties internationales</i>	797 495
Avals et cautions	1 676 052
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Affectations hypothécaires</i>	5 019 929
Autres engagements donnés	5 019 929
Total	6 695 981
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	5 019 929

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Cautions/clients	1 526 737
Avals et cautions	1 526 737
Autres engagements reçus	
Total	1 526 737

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de sûretés réelles



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

KLOECKNER METALS FRANCE S.A.S. (ex KDI S.A.S.)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
KLOECKNER METALS FRANCE S.A.S.
(ex KDI S.A.S.)
173-179, boulevard Félix-Faure - 93300 Aubervilliers
Ce rapport contient 33 pages
Référence : AS-192-76

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Continuité de l'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe « Règles et méthodes comptables - Règles générales » donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de la continuité de l'exploitation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous sont adressés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

KLOECKNER METALS FRANCE
Société par Actions Simplifiée au capital de 25 441 516,80 euros
Siège Social : 173/179, boulevard Félix-Faure - 93300 AUBERVILLIERS
352 645 501 RCS BOBIGNY

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 27 JUIN 2019

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018

Le 27 juin 2019 à 11h, la société Kloeckner Metals France Holding, Société par Actions Simplifiée au capital social de 159.249.992,85 € dont le siège social est situé 173-179 Boulevard Félix Faure – 93300 AUBERVILLIERS, identifiée sous le numéro 542 086 350 RCS BOBIGNY, représentée par Madame Audrey CARSUZAA, Directeur Général de la SAS Kloeckner Metals France Holding, dûment habilitée aux présentes,

agissant en qualité d'associé unique et de Président de la SAS Kloeckner Metals France, reconnaît que :

- 1) Monsieur Bernhard WEISS, en sa qualité de Président de la personne morale Présidente, a établi les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et son rapport de gestion sur l'exercice 2018 ;
- 2) Le Commissaire aux Comptes, KPMG SA, a établi son rapport sur les comptes annuels ;
- 3) Ces comptes et ces rapports ont régulièrement été communiqués et le texte du projet des présentes décisions à l'Associé Unique ;
- 4) L'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social;
- 5) Lui ont été également communiqués les documents suivants :
 - un exemplaire des statuts de la Société,
 - la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au Commissaire aux Comptes, avec avis de réception,
 - la copie de la lettre d'invitation adressée au Comité Social et Economique.

La société KPMG SA, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Madame Séverine LE PELTIER, représentant le Comité Social et Economique, régulièrement convoqué, est présente.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président, puis Madame le Président de séance déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont soumises à l'Associé Unique.



RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, la SAS Kloeckner Metals France Holding, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport de gestion du Président sur l'exercice 2018, approuve, tels qu'ils ont été présentés, ces comptes se soldant par une perte de 14 441 120,65€.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion du Président.

L'associé unique donne en conséquence à Monsieur Bernhard WEISS, ès qualités, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice 2018 s'élevant à 14 441 120,65€ comme suit :

Affectation aux autres postes de réserves :	0,00 €
Affectation à la réserve légale :	0,00 €
Versement de dividendes :	0,00 €
Affectation au report à nouveau :	- 14 441 120,65 €

Après cette affectation, le « Report à Nouveau » déficitaire est porté de -26 704 397,41 à - 41 145 518.06 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	NOMBRE D'ACTIONS	DIVIDENDE
2017	15 513 120	0 € par action
2016	15 513 120	0 € par action
2015	15 513 120	0 € par action

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte que le montant des charges non déductibles des résultats imposables s'élève pour 2018 à 141 765.83 €, et l'impôt correspondant à 39 694.43 €.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

pe

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'associé unique prend acte des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ou ayant continué à produire leurs effets, et les approuve.

Il autorise la Société à poursuivre lesdites conventions pour l'exercice en cours et les exercices à venir, aux charges et conditions que la Présidence avisera dans l'intérêt de la Société.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

QUATRIEME DECISION - CONSTITUTION DE CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES

L'associé unique confirme que le Président ne pourra, sans y être autorisé par une décision de l'associé unique, en application des statuts, délivrer des cautions, avals et garanties au nom de la Société au-delà de 2.300.000 € par opération à l'égard des tiers, la limitation à l'égard des filiales de la SAS Kloeckner Metals France étant maintenue à 15.000.000 € par opération, cette limitation n'étant pas applicable à l'égard des administrations fiscales et douanières.

Cette autorisation est délivrée en tant que de besoin jusqu'à la décision de l'associé unique statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME DECISION – AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL D'UN MONTANT MAXIMAL DE 400.000 EUROS, RESERVEE AUX ADHERENTS D'UN PLAN EPARGNE D'ENTREPRISE DE LA SOCIETE, DANS LES CONDITIONS PREVUES PAR LES TEXTES EN VIGUEUR, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DESDITS ADHERENTS ; POUVOIR AU PRESIDENT POUR REALISER L'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du Rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société, décide en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximal de 400.000 € par l'émission d'actions nouvelles réservées aux adhérents d'un plan épargne d'entreprise de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 du Code du Travail.

Le prix d'émission des actions nouvelles sera déterminé dans les conditions prévues à l'article L.3332-20 du Code du Travail.

Les actions devront être intégralement libérées lors de la souscription.

La présente résolution emporte renonciation expresse de l'associé unique à son droit préférentiel de souscription au bénéfice des adhérents du plan d'épargne d'entreprise.

loc

L'associé unique délègue tous pouvoirs au Président, conformément aux dispositions des articles L.225-129 et L.225-129-1 du Code de commerce, pour mettre en œuvre dans un délai de douze (12) mois à compter de la date de la présente Assemblée cette résolution d'augmentation de capital dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, notamment, à l'effet de :

- Déterminer le prix de souscription des actions nouvelles dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivant du Code du Travail ;
- Déterminer les sociétés ou groupements dont les salariés pourront souscrire aux actions émises ;
- Fixer éventuellement les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles ;
- Décider de la durée de la période de souscription, de la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance et, plus généralement, des modalités de l'émission ;
- Constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seraient effectivement souscrites ;
- Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- Et, d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette décision est rejetée par l'associé unique

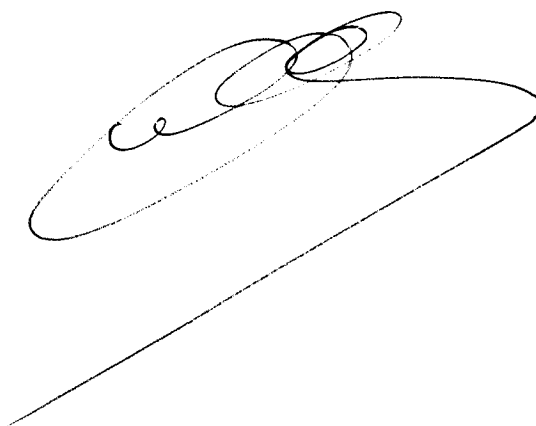
**SIXIEME DECISION – POUVOIRS EN VUE D'EFFECTUER LES FORMALITES
LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE PUBLICITE**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires de publicité.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.